

## La démarche

Ce programme de formation s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et apporte les notions nécessaires à la conduite ou au développement d'un projet associatif.

Les formations s'appuient sur les échanges d'expériences et la connaissance des domaines abordés.

Notre engagement se manifeste aussi dans l'élaboration d'une charte de formation qualité « Pour faciliter l'accès de toutes et tous à l'éducation et à la formation ».

>> Téléchargez la charte sur [www.associations-lpdl.org](http://www.associations-lpdl.org)

## Certificat de formation à la gestion associative\*

L'objectif du CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) est de valoriser l'engagement bénévole au sein des associations et de développer les compétences pour y assumer des responsabilités.

Le CFGA comprend une formation théorique (42 h) et une formation pratique (stage dans une association déclarée). Il est accessible aux jeunes à partir de 16 ans.

Cette formation, théorique et pratique, est validée par un Certificat de Formation à la Gestion Associative, délivré par la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports aux participant-es qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation.

Le CFGA peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi. Les bénévoles ayant reçu le CFGA peuvent bénéficier d'un allègement dans la formation diplômante BPJEPS, spécialité Loisirs Pour Tous – Activité Physique pour tous – dispensée par la FAL 44, les CEMEA ou les FRANCAS.

\*renouvellement de l'habilitation en cours

>> Retrouvez nos mouvements sur internet :

[www.cemea-pdll.org](http://www.cemea-pdll.org)

[www.francaspaysdelaloire.fr](http://www.francaspaysdelaloire.fr)

[www.fal44.org](http://www.fal44.org)

Création Graphique : Klar / klar.wordpress.com

Inscriptions à : [centreressources@fal44.org](mailto:centreressources@fal44.org) ou au 02 51 86 13 58.

Lieu de formation : FAL 44 – 9 rue des Olivettes – 44041 Nantes cedex 1

(Lignes 2 et 3 du tramay : arrêt Hôtel Dieu – Ligne 1 : arrêt Bouffay)

Soutenu par :



# Formations pour : Bénévoles Associatifs

2012



UN PROGRAMME CONÇU ET RÉALISÉ PAR 3 MOUVEMENTS D'ÉDUCATION POPULAIRE :  
**CEMEA - FRANCAS - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT/FAL44\***

\*(CO-RÉDACTEURS DU GUIDE PRATIQUE DE L'ASSOCIATION 2011-2012)

[www.associations-lpdl.org](http://www.associations-lpdl.org)



	Intitulé du module	Contenu	Intervenants	Tarifs	Nbre d'heures	Dates 2012	Horaires
1	<b>Conduire un projet associatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtir un projet associatif en lien avec ses valeurs.</li> <li>Réfléchir un projet collectif.</li> <li>Connaître l'éducation populaire et ses enjeux.</li> </ul>	FRANCAS	B	2	10 janvier	18H30 / 20H30
2	<b>L'association et son fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître le cadre juridique de l'association : loi 1901, statuts, règlement intérieur...</li> <li>Connaître les instances de fonctionnement : AG, CA, bureau ...</li> </ul>	FAL 44	B	4	16-17 janvier	18H30 / 20H30
3	<b>Responsabilité juridique et assurances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître la responsabilité civile et pénale des responsables associatifs.</li> <li>S'approprier les obligations en termes d'assurances et les mettre en œuvre : formalités, procédures...</li> </ul>	FAL 44	A	4	23-24 janvier	18H30 / 20H30
4	<b>Initiation à la gestion des associations sans salarié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir les bases pour la tenue régulière des comptes, budget, trésorerie, compte de résultat, bilan et inventaire.</li> </ul>	CEMEA	A	4	30-31 janvier	18H30 / 20H30
5	<b>Financement et subventions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les différentes sources de financement et les stratégies de mise en œuvre.</li> <li>S'approprier le dossier de subvention.</li> <li>Savoir produire une évaluation du projet subventionné.</li> </ul>	FRANCAS	B	4	6-7 février	18H30 / 20H30
6	<b>Animer et conduire une réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer les objectifs, l'ordre du jour, le rythme et l'aménagement de la réunion.</li> <li>Conduire la réunion et repérer les différentes fonctions.</li> <li>Organiser le tour de parole, faire respecter l'ordre du jour et le temps de réunion, prendre des notes et mettre en perspective.</li> </ul>	CEMEA	A	4	27-28 février	18H30 / 20H30
7	<b>Les outils de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer les différents niveaux de communication et les organiser : interne/externe, mode de communication oral, courrier, support papier et informatique...</li> <li>Travailler un support de communication à partir d'un exemple du groupe.</li> </ul>	CEMEA	B	4	5-6 mars	18H30 / 20H30
8	<b>Organiser une manifestation exceptionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les obligations et formalités.</li> <li>S'approprier les réglementations, régimes fiscaux, contrats.</li> </ul>	FAL 44	A	4	12-13 mars	18H30 / 20H30
9a	<b>L'association employeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les droits et obligations de la fonction employeur.</li> <li>Se familiariser avec la pratique du recrutement : fiches de poste, entretien...</li> <li>Faciliter la gestion d'un conflit.</li> <li>Connaître les outils spécifiques : emplois aidés, groupement d'employeurs...</li> </ul>	FAL 44	B	8	19-20 mars 26-27 mars	18H30 / 20H30
9b	<b>Gestion et fiscalité des associations employeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les obligations liées à la paie : bulletins de salaire, comptabilité, cotisations sociales.</li> <li>S'approprier le chèque emploi associatif.</li> <li>Connaître le régime fiscal des associations.</li> </ul> <p><i>Attention : les bases du module 4 doivent être acquises.</i></p>	FAL 44	A	4	2-3 avril	18H30 / 20H30

## Pour qui ?

Ces formations s'adressent aux acteurs associatifs bénévoles de plus de 16 ans.

Elles sont accessibles à toute personne ou structure qui souhaite participer au développement du secteur associatif. Les salarié-es sont accepté-es dans la limite des places disponibles. Nous les invitons cependant à se tourner vers leur Organisme Paritaire Collecteur Agréé afin de bénéficier de leurs droits à la formation continue, dans le cadre de dispositifs adaptés.

## Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire sur un module, plusieurs ou sur l'intégralité de la formation. **L'obtention du CFGA nécessite la participation à tous les modules.**

## Tarifs

### Bénévoles :

A	gratuit
<small>(Prise en charge dans le cadre du programme de formation de la CPCA, soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire)</small>	
B	10 €
Ensemble des modules	40 €
<small>Gratuit pour les associations affiliées à la FAL 44 (1 personne par module) et aux FRANCAS. Tarifs réduits pour les associations nantaises.</small>	
<b>Certificat de formation à la gestion associative : 150 € (comprend l'accompagnement)</b>	

### Salarié-es :

40 € / module
Ensemble des modules : 200 €

## Inscriptions

Voir Bulletin ou au dos.  
**Le règlement devra se faire avant la formation à l'ordre de la FAL44.**